



Objectif général: Donner des soins globaux (infirmiers et psychosociaux) à un groupe de patients désignés, afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir leur santé et leur bien-être et d'augmenter leur autonomie ainsi que soutenir et informer les collègues de l'unité concernant son domaine de référence.

ACTIVITÉS

- Encadrer les collègues de l'unité concernant son domaine de référence

- Effectuer des tâches infirmières et soignantes

- Informer et soutenir les patients/résidents et leurs proches sur le plan psychosocial

- Exécuter des tâches administratives liées aux patients/résidents

TÂCHES

- Participe aux groupes de projet dans son domaine de référence et se tient au courant soi-même des nouveaux développements;
- Organise, en collaboration avec l'infirmier en chef, des activités de formations internes (présentations, explications, ...) concernant le domaine de référence pour les collègues de l'unité afin d'améliorer la qualité des soins dans ce domaine;
- Procure une assistance méthodologique à l'unité lors de l'exécution de nouveaux traitements et de l'utilisation de nouveau matériel concernant le domaine de référence;
- Aide les collègues de l'unité dans l'exécution d'actes infirmiers complexes dans sa spécialisation (ex. soins de plaies);
- Donne, lors des réunions d'équipe, les informations nécessaires sur les patients, notamment pour ceux ayant un syndrome dans le domaine de référence, afin d'assurer la continuité des soins;
- Informe le médecin traitant sur l'état de santé des patients/résidents et se concerta avec le médecin et les thérapeutes au sujet de la thérapie indiquée;
- Participe à des réunions multidisciplinaires et applique les décisions;
- Effectue des actes techniques infirmiers selon ou sans prescription médicale, ainsi que des actes médicaux confiés par un médecin;
- Délègue éventuellement, dans les limites légales, les actes techniques infirmiers aux aides-soignants;
- Observe, identifie et établit l'état de santé des patients, détecte d'éventuels changements, et anticipe les situations de crise et, en cas d'urgence, prend de sa propre initiative les mesures nécessaires dans l'attente du médecin;
- Surveille et évalue les paramètres des patients et ajuste, selon les prescriptions du médecin, les appareils médicaux sur base de l'évolution de ces paramètres;
- Prépare, selon la prescription médicale, la médication, la vérifie, l'administre et assure le suivi des effets;
- Assiste le médecin pour la réalisation de certains actes techniques spécifiques;
- Accompagne le médecin traitant lors du tour de salle et contacte les personnes concernées en cas de questions;
- Exécute des tâches soignantes auprès des patients/résidents (ex. aider lors des soins corporels et d'hygiène quotidiens) et donne des indications et des instructions aux aides-soignants;
- Accueille les nouveaux patients/résidents, établit une anamnèse infirmière, et note les données;
- Informe et instruit les patients/résidents et leur famille concernant le syndrome spécifique;
- Leur donne, éventuellement après concertation avec le médecin, des explications sur les traitements possibles;
- Les encadre dans l'approche quotidienne de leur maladie pour améliorer leur autonomie et leur donne des informations pratiques pour les préparer à leur sortie de l'institution (ex. patient avec un stoma);
- Ecoute leurs difficultés et les convainc de l'importance des soins;
- Enregistre les données des patients/résidents et les traitements infirmiers effectués (ex.: les DI-RHM);
- Remplit divers formulaires et documents (ex. ceux en rapport avec l'admission et le départ, les examens médicaux);
- Fait rapport, aussi bien oralement que par écrit, au sujet de l'état de santé des patients/résidents;
- Tient à jour le dossier infirmier des patients/résidents et établit le plan de soins;

Infirmier de référence dans une unité/un service

(H/F/X)

Code
6166



15

- Autres activités

- Aide à l'exécution de tâches ménagères, comme préparer et distribuer les repas et faire les lits;
- Veille au fonctionnement correct des équipements techniques au sein de son service;



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Possède une connaissance pratique du matériel médical;
- Possède une connaissance approfondie des syndromes et des traitements possibles dans la spécialisation;
- Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques;
- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe non-hiérarchique: participe à l'exécution du traitement médical en procurant et en déléguant, dans le cadre légal, des soins infirmiers ainsi qu'en établissant et en exécutant le plan de soins;

Communication

- Conseille les collègues lors de problèmes rencontrés pendant l'exécution de leurs tâches et qui ont un rapport avec son domaine de référence;
- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Discute avec les patients/résidents et leur proches et leur procure des renseignements concernant leur état de santé;

Résolution de problèmes

- Fait appel au responsable hiérarchique et/ou aux spécialistes internes (ex. médecin) en cas de problèmes spécifiques ou complexes liés aux patients/résidents;
- Contacte le responsable hiérarchique en cas d'anomalies ou de problèmes pratiques;

Responsabilité

- Se concerta avec les collègues, le responsable hiérarchique, le médecin et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé des patients/résidents et des traitements à effectuer;
- Intervient en cas d'urgence dans le respect des procédures et des protocoles en vigueur ou dans l'attente du médecin;
- Assiste le médecin lors de l'exécution d'actes spécifiques techniques;
- Est discret avec les informations confidentielles;

Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB);
- Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;
- Contact régulier avec des maladies contagieuses;
- Le travail sur écran (<80 %) est une exigence de la fonction ;
- De lourdes charges doivent être quotidiennement déplacées;
- L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée;
- Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;
- Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- Contact régulier avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (lois, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'événements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**